

Arrêté n° 2024/G-71

complétant l'arrêté portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs de l'examen d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe – session 2024

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- VU le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 10 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-89 portant ouverture de l'examen d'Adjoint d'animation Territorial Principal de 2^{ème} classe – session 2024 en date du 20 septembre 2023 ;
- VU l'arrêté n° 2024/G-44 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs de l'examen d'Adjoint d'animation Territorial Principal de 2^{ème} classe – session 2024 en date du 20 mars 2024 ;

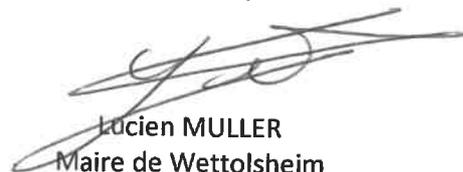
ARRÊTE

Art. 1 : Mme Edwige DELISE, adjoint d'animation p^{al} de 2^{ème} classe à Soultz, est également désignée comme examinatrice au titre du collège des représentants du personnel, lors des épreuves orales et se rajoute donc à la liste des personnes énumérées dans l'article 4 de l'arrêté n° 2024/G-44.

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de gestion de Meurthe et Moselle (54), de Moselle (57), du Bas Rhin (67) et des Vosges (88),
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 7 juin 2024


Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2024G71

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-07T10-01-45.00 (MI253446311)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20240607-2024G71-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2024/G-71 complétant l'arrêté portant composition
du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs
et examinateurs de l'examen d'Adjoint Territorial d'Animation
Principal de 2ème classe - session 2024.

Date de décision : 07/06/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar_compo_ex_aanim_modif_1_pref... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/06/24 à 10:01

Date 07/06/24 à 10:01

Date 07/06/24 à 10:07

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa